

**Réponses de la Secrétaire générale de la Francophonie,
M^{me} Michaëlle Jean,
aux questions des parlementaires n'ayant pas reçues de
réponses lors de la période d'échanges tenue dans le
cadre de la
43^e Assemblée plénière de l'Assemblée parlementaire de
la Francophonie (APF), Luxembourg, 10 juillet 2017**

(reçues le 30 janvier 2018)

QUESTION 4 – EDUCATION, JEUNESSE

Question du Président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF, M. Didier Berberat, Conseiller aux États (Suisse)

Quelles sont les mesures concrètes prises par l'OIF afin de mettre en œuvre la résolution sur la formation professionnelle et technique adoptée par les Chefs d'États et de gouvernements lors du Sommet de Madagascar ?

REPONSE

En suivi de la résolution sur la formation professionnelle et technique adoptée par les Chefs d'États et de gouvernement lors du Sommet d'Antananarivo (Madagascar) en novembre 2016, j'ai voulu que notre action en la matière soit robuste, coordonnée et cohérente. L'accès à une éducation et une formation de qualité suppose une meilleure adéquation entre les besoins, les attentes du marché du travail, les compétences à pouvoir, et l'assurance d'accompagner au mieux les jeunes dans leur insertion professionnelle, en tenant compte également des enjeux à l'ère numérique. Ce sont autant de défis à relever avec la plus grande ardeur et autant de domaines où la Francophonie est attendue.

La mise en place, à Dakar, de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF), est en ce sens déterminante. Lancé en 2015 par un protocole d'accord avec le gouvernement du Sénégal, l'IFEFF est né d'une démarche résolument fédératrice qui bénéficie des programmes et des expertises de l'OIF, de l'AUF, de l'Université Senghor d'Alexandrie et de ses campus déployés dans plusieurs pays africains, ainsi que des Conférences ministérielles de l'éducation, de la jeunesse et des sports. Nous avons su, aussi, mobiliser des partenaires institutionnels et financiers, comme la Partenariat mondial pour l'éducation, la Banque mondiale, ou encore l'Agence française de développement. Nombre d'Etats et gouvernements ont également souhaité apporter leur contribution à cet Institut qui rassemble tout ce qui se crée, se pense, se développe en termes de contenus innovants dans l'espace francophone. Nous travaillerons également avec le patronat, avec les incubateurs, avec les jeunes eux-mêmes qui peuvent tant nous apporter dans la conception des politiques menées à leur intention.

L'IFEF est d'ores et déjà opérationnel. Je pense, par exemple, à la tenue dans les locaux de l'IFEF, avant même son inauguration officielle, de la Conférence des ministres en charge de la formation professionnelle et technique qui validera l'ensemble des recommandations élaborées ces derniers mois par l'OIF et les ministères des pays concernés. Ces recommandations constitueront le socle de la planification 2018-2022 de notre Organisation pour la formation professionnelle et technique.

Plus largement, l'IFEF aura pour mission de cibler les priorités qui permettront de répondre concrètement aux besoins identifiés conjointement avec les Etats et gouvernements, par exemple en matière de formation de cadres et de personnels des systèmes éducatifs, de développement de ressources pour l'éducation, d'expertise en politiques éducatives.

Je veux donc saluer, une nouvelle fois, les investissements importants consentis par le Sénégal sur les hautes instructions du Président de la République, Macky Sall, qui s'est personnellement investi dans la mise en oeuvre de cet Institut. Et je le remercie une fois encore pour les vastes locaux, entièrement équipés, qui ont été mis à disposition et qui permettent de faire de l'IFEF un véritable point focal en matière d'éducation et de formation.

QUESTION 5 – MISSIONS D'INFORMATION ET DE CONTAC (MIC)

Question du Président de la Commission des Affaires parlementaires de l'APF, M. Robert Aubin, député (Canada)

Quelle est la place des parlementaires dans les missions d'observation électorale au sein de l'espace francophone ?

REPOSE

Permettez-moi tout d'abord de rappeler que **l'OIF n'organise plus de missions d'observation en tant que telles si ce n'est** pour certaines élections dont l'enjeu principal est le retour à la légalité constitutionnelle ou à une vie politique apaisée. **Nous déployons plutôt, et de plus en plus, des missions d'information et de contacts à l'invitation des autorités nationales.**

J'ai déjà eu l'opportunité de m'exprimer, l'an dernier et l'année précédente, sur les raisons pour lesquelles **l'OIF a décidé de réorienter son accompagnement en privilégiant l'assistance électorale plutôt que l'observation des élections stricto sensu; nous intervenons beaucoup plus en amont des scrutins, à travers la mobilisation d'une expertise technique sur des aspects clés du processus (fichiers électoraux, gestion du contentieux, régulation des médias, etc), de manière à contribuer à accroître la crédibilité des processus électoraux.**

Cette démarche vise également à adapter les moyens disponibles aux contraintes budgétaires auxquelles doivent faire face tous les acteurs internationaux impliqués

dans ces domaines. C'est donc dans l'assistance électorale que nous dégageons une réelle plus-value en aidant les acteurs nationaux à s'approprier durablement le savoir-faire dans ce domaine.

Dans ce contexte, et en soutenant parallèlement les organisations nationales impliquées dans l'observation des élections, **ces missions d'information et de contacts** nous permettent de suivre de près les processus en phase de consolidation de la démocratie. Plus légères et faciles à mettre en œuvre, ces missions comptent un nombre restreint d'experts, de personnalités et de parlementaires, choisis en raison de leurs titres et qualités, en tenant compte de l'équilibre entre femmes et hommes ainsi que du principe de la « représentation satisfaisante » des différentes régions de l'espace francophone.

Je dois vous rappeler, à cet égard, la double difficulté à laquelle nous faisons face : celle, d'une part, de ne pouvoir répondre à toutes les demandes officielles de nos Etats membres à observer les élections et, d'autre part, la nécessité de revoir sans cesse à la baisse le nombre de participants à ces missions. Toutefois, s'agissant de la participation des parlementaires, nous avons maintenu et poursuivrons nos efforts pour que l'APF, dont l'apport est considérable en appui aux processus électoraux francophones, soit représentée dans les missions électorales que nous déployons.

D'ailleurs, nous pensons qu'il est également nécessaire de valoriser l'expertise parlementaire dans le cadre des missions déployées en amont des scrutins pour le renforcement des capacités des acteurs et des institutions impliqués dans les processus électoraux. Ainsi, **je me félicite que les parlementaires soient régulièrement associés à ces missions d'information et de contacts et je voudrais saisir cette occasion pour encourager vos équipes ainsi que les nôtres à approfondir cette coopération.** Elle est fondamentale en raison de l'expertise que les parlementaires peuvent apporter et comme ils le font déjà dans certains domaines.

Le savoir-faire et la maîtrise des enjeux électoraux dont vous disposez, mais également les nombreux rapports parlementaires que vous élaborez grâce à votre expertise parlementaire, sont d'une grande utilité à l'OIF pour répondre aux nouveaux défis qui s'imposent à ses Etats membres dans le cadre de l'organisation des élections .

C'est pourquoi, il est important que, au-delà de votre contribution politique, nous puissions nous appuyer sur vous dans les domaines d'intervention suivants :

- La stabilité et le respect des règles de jeu en matière électorale ;
- La constitution et la fiabilisation des fichiers électoraux ;
- La mise en place d'organes crédibles de gestion des processus électoraux ;
- L'inclusivité dans la mise en œuvre du processus électoral ;
- L'appropriation par l'ensemble des acteurs des outils et mécanismes de conduite du processus électoral.

Pour relever les nombreux défis que pose la conduite des processus électoraux, il est nécessaire de recourir à des compétences pointues et variées.

A cet égard, **l'OIF voudrait exprimer à nouveau à l'APF le vœu de pouvoir bénéficier, comme elle le fait déjà, d'experts avérés dans les différents domaines de notre intervention en accompagnement des processus électoraux.**

QUESTION 6 – EGALITE FEMME/HOMME – SUIVI DE BUCAREST

Question de la Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, M^{me} Lydienne Epoubé, députée (Cameroun)

Quelles sont les actions concrètes que l'OIF mettra en place afin de favoriser l'autonomisation économique des femmes suite à la conférence sur ce sujet qu'elle organisera en novembre prochain en Roumanie ?

REPONSE

Dès 2015, l'OIF a marqué son engagement pour accélérer concrètement les actions en faveur de l'autonomisation économique des femmes à travers, notamment, la Stratégie économique de la Francophonie.

La Stratégie économique de la Francophonie, adoptée au Sommet de Dakar en 2014, reconnaît en effet **les femmes comme créatrices de richesses et d'emplois**. Cette Stratégie vise donc à renforcer leur insertion économique et à soutenir leur autonomisation par la formation professionnelle et l'entrepreneuriat, en particulier dans le secteur des énergies vertes, des innovations numériques, de la création artistique et culturelle et de l'économie sociale et solidaire. Tel est l'objectif **du** programme d'envergure en faveur de la création d'opportunités d'emploi pour les femmes par l'entrepreneuriat que nous déployons dans douze pays d'Afrique subsaharienne et de l'Océan indien depuis 2015.

Nous continuons aussi à porter le plaidoyer, notamment à l'ONU tout en favorisant l'adoption d'engagements par nos Etats et gouvernements, comme cela a été le cas avec la Déclaration francophone sur l'autonomisation économique des femmes adoptée à l'occasion de Beijing+20, en mars 2015, et qui vise à combattre les discriminations faites aux femmes dans le domaine économique et dans le monde du travail.

La Conférence des femmes de la Francophonie à Bucarest constitue à cet égard une étape supplémentaire, une opportunité unique de réunir et de mobiliser davantage encore les parties prenantes et agissantes en faveur de l'égalité femme-homme, mais aussi les Etats et gouvernements pour éliminer les obstacles persistants à la mise en œuvre des engagements internationaux sur les droits et l'autonomisation économique des femmes.

Il s'agit, aussi, bien sûr, de réaffirmer l'importante contribution des femmes et leur valeur ajoutée au développement économique. Cette conférence est le lieu pour

partager de bonnes pratiques et échanger sur les politiques et les initiatives des États et gouvernements francophones en faveur de l'égalité femme-homme dans la vie économique, dans l'accès à la propriété, aux moyens de production et à la prise de décision. Ce doit être aussi l'occasion, pour les femmes entrepreneures et de la société civile engagées dans tous les secteurs économiques, de se rassembler, d'échanger et d'explorer les possibilités de maillage, de sorte que soit créé un Réseau francophone des femmes entrepreneures.

Ce Réseau francophone de femmes entrepreneures sera dédié, grâce à la mise en place d'une plate-forme, à l'échange de bonnes pratiques relatives au démarrage, au financement et à l'expansion d'une entreprise.

La Conférence de Bucarest doit permettre, enfin, de formuler et de disposer des recommandations stratégiques en faveur de l'autonomisation économique des femmes (droits, renforcement des capacités, entrepreneuriat, leadership). Ces recommandations permettront de constituer un véritable Plan d'action francophone qui permettra de s'accorder sur les éléments fondamentaux de la mise en œuvre des engagements internationaux et nationaux en faveur des droits et de l'autonomisation économique des femmes au sein de l'espace francophone.

Ce plan d'action est destiné à accélérer les progrès en faveur de l'autonomisation et d'une participation économique pleine et égale des femmes, notamment par la mise en place d'un environnement favorable à l'égalité femme-homme dans le monde du travail et l'économie, ainsi que par :

- La lutte contre les comportements sexistes (violences, stéréotypes, stigmatisation de l'emploi informel) et la promotion de modèles positifs ;
- Une protection juridique adéquate et la réforme des lois et règlements discriminatoires (travail décent, protection sociale, secteur informel, travailleuse domestiques) ;
- La reconnaissance, la réduction et la redistribution du travail domestique et des soins non rémunérés (entre femmes et hommes, renforcement des services publics) ;
- Le renforcement de l'accès des femmes au numérique, au crédit et à la propriété ;
- L'évolution des cultures et des pratiques au sein des entreprises ;
- Le renforcement des mesures prises en faveur de l'emploi et des marchés publics ;
- Le renforcement de la visibilité et de la représentation des femmes dans les mécanismes de prise de décision et dans les syndicats.

QUESTION 7 – EGALITE FEMME/HOMME ET FRANCOPHONIE ECONOMIQUE

Question du Président de la section canadienne de l'APF, M. Darrel Samson, député

L'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion socioéconomique des femmes et l'autonomisation des femmes se situent au cœur de la Stratégie économique pour la Francophonie (« la Stratégie »).

Il s'agit de l'un des champs d'intervention (de l'Axe 2) de la Stratégie et cette dernière reconnaît que la Francophonie a une responsabilité de premier plan afin de favoriser l'insertion socioéconomique des femmes ainsi que leur autonomisation. D'ailleurs, la Stratégie indique qu'elle « contribue à la mise en œuvre de l'agenda international post 2015 guidé par les Objectifs de développement durable (ODD) ». Or, il faut se rappeler que l'ODD 5 est de « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». De plus, l'insertion socioéconomique et l'autonomisation des femmes s'inscrivent également dans le cadre de l'ODD 8 visant la « promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Effectivement, une plus grande participation des femmes à l'économie, l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, notamment pour l'accès à l'emploi, au marché du travail et à l'éducation, sont des facteurs importants à la réalisation de l'ODD 8.

Néanmoins, de nombreux obstacles, tels que la violence envers les femmes, leur accès à l'éducation, la discrimination à leur égard et leur accès inégal au marché du travail, se butent à l'égalité homme-femme, à l'insertion socioéconomique des femmes et à leur autonomisation.

Le Canada, comme bon nombre de pays membres de la Francophonie, est grandement concerné par les questions relatives à l'égalité homme-femme. Effectivement, le gouvernement du Canada a récemment lancé sa nouvelle politique d'aide internationale féministe qui vise à « promouvoir l'égalité entre les genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles ». De même, le Canada a lancé le mois dernier sa nouvelle stratégie pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe. Également, permettez-moi de mentionner que le budget 2017 du gouvernement fédéral inclut un énoncé relatif aux sexes qui « permet d'établir de quelles façons les politiques publiques touchent les femmes et les hommes différemment ».

Madame la Secrétaire générale, pourriez-vous brièvement exposer votre vision en matière d'égalité des sexes, de l'insertion socioéconomique des femmes et de l'autonomisation des femmes dans l'espace francophone et nous donner des précisions quant à sa mise en œuvre.

REPONSE

Ces dernières années, en dépit de certains progrès, la croissance économique dans nos pays demeure faiblement inclusive, génératrice d'inégalités économiques et sociales, notamment entre les femmes et les hommes. Aujourd'hui dans l'espace francophone, les femmes représentent plus de 50% de la population et restent pourtant encore largement exclues des processus économiques.

Investir dans l'autonomisation économique des femmes est l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir une croissance économique inclusive et durable et donc de réduire la pauvreté. Afin de donner corps aux engagements des Objectifs de développement durable 5 et 8 (ODD), je souhaite promouvoir un modèle économique francophone, dans une démarche participative réunissant les pouvoirs publics, entreprises, institutions éducatives et société civile. Et ce, en vue d'une véritable croissance partagée, un développement économique humain et durable responsable et une transformation structurelle des économies de l'espace francophone.

Si l'Agenda 2030 consacre les multiples dimensions de l'autonomisation des femmes et des filles en son ODD 5, notamment dans sa dimension économique, il reconnaît également, les discriminations et les violences faites aux femmes et aux filles comme un obstacle au développement durable de nos sociétés et de nos économies.

Pour l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), il s'agit aujourd'hui de préserver les acquis, d'éliminer les défis persistants dans la mise en œuvre des engagements internationaux, et d'accompagner les États et gouvernements dans leurs actions visant à faire de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes une réalité.

D'ailleurs, l'avenir de la Francophonie et de l'espace économique francophone ne peut s'envisager sans la prise en compte du rôle des femmes qui constituent des leviers et des maillons essentiels pour la croissance et le développement, à travers notamment leur insertion socioprofessionnelle. Or, leurs contributions à la vie économique sont sous-estimées et sous-valorisées.

Consciente de cette situation, l'OIF place l'autonomisation économique des femmes au cœur des actions concrètes qu'elle mène dans le cadre de la Stratégie économique de la Francophonie (2014). Un des mécanismes d'opérationnalisation de la Stratégie économique est le Programme de promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes en Afrique subsaharienne de l'OIF. Celui-ci vise à promouvoir une croissance durable et inclusive dans les pays ciblés en mettant l'accent sur la création d'emplois par le développement de l'entrepreneuriat et par l'innovation pour les femmes et les jeunes, dans les secteurs à fort potentiel de création de richesses et dans les secteurs stratégiques pour la Francophonie (économie numérique, économie verte, ou économie sociale et solidaire).

Plus concrètement, depuis 2015, un certain nombre d'activités sont d'ores et déjà mises en place ciblant les femmes entrepreneures, par le renforcement de leurs capacités entrepreneuriales et de leur inclusion financière, par l'appui à des incubateurs et la mise en place de formation à l'entrepreneuriat numérique, mais aussi la sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux de normalisation et la mise en réseau de ces femmes par l'échange de bonnes pratiques.

Sur le plan du plaidoyer politique, dans le cadre des 20 ans de la Plateforme d'action de Beijing et de l'adoption de l'Agenda 2030, les États et gouvernements membres de l'OIF ont adopté une « **Déclaration francophone sur l'autonomisation économique des femmes** » en mars 2015. À travers ce texte, la Francophonie entend mobiliser et combattre de nombreuses discriminations faites aux femmes.

La Conférence des femmes de la Francophonie à Bucarest (Roumanie) permettra ainsi à la Francophonie de croiser ses engagements (Déclaration de Luxembourg en 2000, Stratégie économique de 2014 et Déclaration ministérielle de 2015) et ses réalisations concrètes pour formuler des recommandations opérationnelles en faveur de l'autonomisation économique des femmes (droits, renforcement des capacités, entrepreneuriat et leadership) et de mettre en place un Réseau francophone de femmes entrepreneures visant l'échange de bonnes pratiques quant au démarrage, au financement et à l'expansion d'une entreprise.

Cette Conférence permettra aussi de rassembler les éléments constitutifs d'un plan d'action concret pour l'autonomisation économique des femmes qui sera soumis aux instances de la Francophonie.

QUESTION 8 – LIBAN + REFUGIES

Question d'un représentant de la section libanaise de l'APF, M. Nabil De Freige, député

Chère Madame,

Lors de votre dernier passage au Liban vous avez pu constater l'ampleur des problèmes dus à la présence de 1,5 millions de réfugiés syriens sur le sol libanais, ce qui représente 35% de la population sans compter les 400 000 réfugiés palestiniens qui sont là depuis 1948.

Je sais que l'OIF n'a pas les moyens de régler ces conflits d'ampleur internationaux, mais votre organisation ne peut-elle pas faire pression (politique, médiatique etc...) sur la Russie, principal soutien au régime Assad, sur les Etats-Unis, la France et les membres permanents du Conseil de Sécurité pour établir une zone sécurisée à l'intérieur du territoire syrien, pour y installer momentanément les réfugiés et ce, sous le contrôle de l'ONU ?

Et cela permettra aussi d'éviter une nouvelle guerre civile au Liban.

REPONSE

Monsieur le Député,

Lors de mon déplacement au Liban, en septembre 2017, je me suis rendue dans le camp de personnes déplacées de Bar Elias, dans la plaine de la Bekaa, et j'ai pu échanger avec les équipes du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ainsi qu'avec des familles en provenance de Syrie en situation de grande précarité. J'ai pu constater l'importance des efforts déployés par les autorités libanaises pour accueillir les nombreux réfugiés en provenance de la Syrie, particulièrement dans le système éducatif libanais. J'avais alors assuré les autorités libanaises du plein soutien de la Francophonie dans leurs efforts.

Le phénomène de migrations massives et forcées, qui génère des situations dramatiques pour des millions de personnes, concerne au plus haut point la

Francophonie, dont nombre d'Etats membres sont des pays de départ, de transit ou d'accueil.

La situation au Liban, victime collatérale de la guerre en Syrie, est insoutenable. Le poids qui pèse sur le Liban, qui accueille 1,5 million de réfugiés syriens sur son sol, près de 2 millions avec les réfugiés palestiniens, est insupportable pour un seul pays. Et pourtant, les autorités libanaises et l'ensemble de la population sont parvenus jusqu'à présent à faire face et à gérer cette situation avec humanisme et de manière consensuelle et apaisée. Nous sommes conscients de l'attitude exemplaire de ce grand pays de la Francophonie qui répond avec une bienveillance et une solidarité des plus fraternelles et qui sait accueillir avec considération, dans l'esprit du donner et du recevoir.

Mais, comme l'a indiqué le Premier ministre libanais Saad Hariri en avril 2017, cette situation exceptionnelle a atteint ses limites et le pays est aujourd'hui « *au point de rupture* ». Ne restons pas sourds à cet appel de détresse.

C'est en ce sens que nos chefs d'Etat et de gouvernement ont marqué, dès le Sommet de Dakar en 2014, leur préoccupation au regard de la situation au Liban et ont exprimé, au Sommet d'Antananarivo, leur solidarité avec le peuple et les autorités du Liban confrontés à ces immenses défis, « *du fait des graves conflits armés qui secouent le Moyen-Orient ainsi que de leurs conséquences pouvant déstabiliser l'équilibre social, économique, sécuritaire et politique du pays* ». Dans cette même Résolution, ils ont également rappelé que « *la seule solution durable pour les réfugiés et déplacés syriens au Liban est leur retour en toute sécurité dans leur pays* » tout en insistant sur « *la nécessité de créer les conditions pour ce retour, dans le respect de la souveraineté du Liban et des principes pertinents du droit international, notamment du principe du non-refoulement* ».

Si comme vous l'avez-vous-même dit, l'OIF n'a pas les moyens de régler seule certains conflits d'ampleur internationale comme celui en cours en Syrie, j'ai moi-même régulièrement rappelé avec insistance la situation critique à laquelle est confrontée la région, et tout particulièrement le Liban, et souligné la nécessité d'une solidarité internationale en la matière.

D'ici à ce que les conditions de sécurité soient pleinement réunies pour permettre le retour des réfugiés syriens dans leur pays – et cela relève de la responsabilité des acteurs impliqués et de discussions globales sur la résolution de ce dramatique conflit en cours depuis 7 ans dans un pays qui, bien que non membre de l'OIF, fait partie de la grande famille francophone à travers l'APF – il est indispensable que les partenaires et amis du Liban poursuivent leurs efforts et honorent leurs engagements, en termes d'aide au développement et d'assistance humanitaire. C'est pourquoi, nous appelons à une mobilisation générale, à des actions de coopération intégrées, de développement humain et économique durable, inclusif, responsable.

Outre le plaidoyer politique, notre Organisation apporte non seulement un soutien à des ONG libanaises assurant la protection des droits des réfugiés, mais mobilise également ses programmes en faveur du développement économique et de

l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes au Liban. L'OIF s'y emploie avec détermination et les 2/3 de nos programmes sont consacrés à ces défis

QUESTION 9 – LANGUE FRANÇAISE

Question du Président de la section roumaine de l'APF, M. Nicolae Banicioiu, député

Dans le contexte du BREXIT, comment envisagez-vous le rôle du français au sein de l'Union européenne et quelles mesures concrètes peut prendre l'OIF afin de soutenir l'utilisation de la langue française par plus de parlementaires francophones des pays membres de l'UE dans les réunions officielles ?

REPONSE

La mobilisation de l'OIF en faveur de la langue française et du multilinguisme dans les Institutions internationales et européennes, en particulier, ne faiblit pas. Elle prend 2 formes : le plaidoyer et la mise en oeuvre d'actions, notamment de formation.

Ce plaidoyer, je le porte systématiquement lors de mes entretiens avec les plus hauts responsables des organisations concernées, mais aussi auprès des diplomates et fonctionnaires internationaux. N'oublions pas non plus que nos Etats et gouvernements ont pris un engagement fort, lors de la Conférence ministérielle de Bucarest en 2006, avec l'adoption du *Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales* et une nouvelle Résolution sur la mise en oeuvre de cet instrument a été adoptée lors du dernier Sommet, à Antananarivo.

Ce plaidoyer est aussi le fait des Groupes d'ambassadeurs francophones (GAF) dont celui de Bruxelles, et de parlementaires européens francophones qui se mobilisent au travers d'un groupe informel dont je ne peux que souhaiter le renforcement.

Pour ce qui est des actions, je voudrais rappeler que l'OIF élabore et diffuse un certain nombre de guides sur le multilinguisme pour encourager et faciliter cette pratique. Notre Organisation met aussi en oeuvre de programmes de renforcement des compétences en français et de l'expertise francophone des fonctionnaires et diplomates des pays membres et observateurs de l'OIF, dont 17 sont aussi membres de l'UE. Elle contribue, également, au développement de contenus francophones au sein des établissements de formation de ces futurs professionnels, et fournit un appui au réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC) en partenariat, notamment avec la Commission européenne. C'est ainsi qu'entre 2015 et 2017, plus de 3 000 futurs ou actuels fonctionnaires ont été formés dans leurs capitales comme à Bruxelles.

Concernant, maintenant, les **conséquences linguistiques du BREXIT**, sans entrer dans des considérations juridiques, je suis convaincue que la sortie du Royaume-Uni de l'UE constitue une occasion à saisir pour un meilleur équilibre linguistique dans

les Institutions européennes en général et donc, au Parlement européen. Le Représentant permanent de l'OIF à Bruxelles suit d'ailleurs la question de très près, mais une fois encore, je le répète, l'OIF ne peut pas agir sans les représentants des 17 États membres des deux institutions et sans une mobilisation volontariste des députés européens francophones et de leurs gouvernements.

QUESTION 10 – BURUNDI

Question de la Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale du Burundi, M^{me} Jocky Chantal Nkurunziza

Excellence Madame la Secrétaire Générale de la Francophonie,

La 95^{ème} Session du Conseil Permanent de la Francophonie (CPF) réunie à Paris le 3 juillet 2015 a adopté une résolution mettant le Burundi sous observation à titre préventif au moment où ce pays se trouvait dans un contexte électoral très tendu.

L'APF a adopté une résolution similaire lors de sa session tenue à Berne du 7 au 10 juillet 2015. Cette décision a été maintenue lors de la session de l'APF qui a eu lieu à Antananarivo du 9 au 12 juillet 2016.

Réuni à Québec, du 1^{er} au 4 février 2017, le Bureau de l'APF projetait de recommander la suspension de la section burundaise à la prochaine Assemblée plénière.

Au vu de l'évolution positive de la situation politique et sécuritaire, la section burundaise demande au CPF et à l'APF de lever la décision de mettre le Burundi sous observation à titre préventif, de reprendre la coopération institutionnelle et de ne plus envisager la suspension de la section burundaise. La question qui se pose est celle-ci : Pourquoi maintenir une décision basée sur une situation qui a évolué ?

En effet, la situation politico-sécuritaire est bonne sur tout le territoire national. Cette évolution positive est soulignée dans les rapports et déclarations des délégations de la Communauté internationale qui ont visité le Burundi, notamment celles de l'Union Africaine, du Parlement Panafricain et du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

La section burundaise attend toujours une mission de haut niveau de l'APF pour mettre de la lumière sur la situation réelle qui prévaut au Burundi.

REPONSE

Les membres du CPF ont mis le Burundi sous observation, à l'occasion de la 95^{ème} session du CPF, qui s'est tenue le 3 juillet 2015 à Paris. Lors de la 96^{ème} session du

CPF, qui s'est tenue en avril 2016, ses membres ont décidé, en vertu des dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, de prononcer la suspension de la coopération multilatérale francophone en faveur du Burundi, à l'exception des programmes qui bénéficient directement aux populations civiles et de ceux qui peuvent concourir au rétablissement de la démocratie.

Ces décisions ont été prises sur la base des conclusions de deux missions que j'avais déployées en juin et septembre 2015, conduites par mon Envoyé spécial pour la Région des Grands Lacs, M. Pascal Couchepin, ancien Président de la Confédération suisse.

Les Etats et gouvernements membres de la Francophonie ont, en adoptant ces résolutions, pris en compte la gravité de la situation au Burundi, notamment l'impasse politique, la dégradation de la situation sécuritaire et les violations graves des droits de l'Homme.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la dernière résolution de 2016, l'OIF suit avec une attention particulière et de façon constante, l'évolution de la situation au Burundi.

Faute d'avoir pu obtenir des autorités burundaises leur disponibilité, nous avons dû annuler, en toute dernière minute, deux autres missions de M. Couchepin (en décembre 2015 et mars 2016).

Nous sommes de fait contraints de nous appuyer sur nos partenaires privilégiés, multilatéraux et bilatéraux, pour recueillir des informations fiables. Cette approche s'inscrit dans le cadre de nos principes directeurs régissant notre coopération avec nos partenaires.

Nous sommes donc bien informés des développements positifs en cours, notamment les négociations actuelles pour le rétablissement d'un bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) ou encore le retour de certains opposants politiques au Burundi. Et je salue ces avancées.

Toutefois, la situation demeure très préoccupante.

Le processus de dialogue inter-burundais n'a pas connu d'avancées majeures, malgré les efforts du Facilitateur de la Communauté est-africaine, le Président Benjamin Mkapa, que nous soutenons.

La révision constitutionnelle annoncée par les autorités suscite de vraies interrogations, concernant notamment la question de la place réservée aux Accords d'Arusha.

De très nombreux cas d'exécutions sommaires, d'arrestations d'opposants, de disparitions forcées, d'actes de torture, traitements inhumains et dégradants, et d'actes de violence sexuelle, commis depuis 2015, ont été soulignés par le rapport intérimaire de la Commission d'enquête indépendante de l'ONU sur le Burundi, présenté devant le Conseil des droits de l'Homme à Genève. Il est à souligner que le territoire burundais reste fermé aux membres de la Commission d'enquête indépendante, qui sont contraints de recueillir leurs témoignages auprès des Burundais réfugiés à l'extérieur du pays. Le HCDH a également dénoncé les cas d'incitation à la violence et à la haine commis, notamment, depuis avril 2017, en

particulier à l'occasion de rassemblement des *Imbonerakure*, les milices de jeunes du parti CNDD-FDD au pouvoir .

Les entraves à la liberté de la presse et à la liberté d'association se poursuivent. Plusieurs organisations de la société civile ont été radiées ou suspendues par ordonnances ministérielles, fin 2016 et début 2017.

Le nombre de réfugiés burundais augmente : selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés, on compte actuellement plus de 400.000 Burundais réfugiés à l'extérieur du pays. On compte par ailleurs près de 210.000 déplacés internes.

L'absence de mise en œuvre de la résolution 2303, qui autorise le déploiement, au Burundi, d'un effectif maximum de 228 policiers des Nations unies, pour une période initiale d'un an, résolution que nous avons soutenue et qui doit être prochainement reconduite, est regrettable.

Au vu de ces éléments, je continue à croire que, malgré nos vives préoccupations, une solution peut être trouvée au Burundi. Mais ce n'est pas encore le cas. Il est donc difficile, au vu des éléments qui précèdent, d'envisager la levée de la suspension de la coopération multilatérale. En revanche et à l'aune de ces développements, je me propose d'examiner avec nos instances les possibilités du rétablissement rapide d'un dialogue direct avec les autorités nationales, en vue de notre contribution plus active à la recherche d'une solution durable à cette crise.

QUESTION 11 – NUMERIQUE

Question d'un représentant de la section française de l'APF, M. Stéphane Demilly, député

Madame la Secrétaire générale,

La communauté francophone a pris conscience depuis longtemps de l'importance d'internet. De nombreux acteurs économiques et culturels se battent pour que la langue française y soit présente et tissent des liens de solidarité et d'intérêt commun.

Je sais que l'innovation numérique est au cœur du programme de notre prochain Président, M. Jacques Chagnon, et la section française soutient cet axe de travail. L'OIF, de son côté, a adopté en 2012 une stratégie de la Francophonie numérique, dont l'un des objectifs est d'accompagner les pays en voie de développement dans l'économie numérique. Pour réussir cet objectif, un Fonds francophone pour l'innovation numérique a été mis en place.

Madame la Secrétaire générale, pourriez-vous nous dresser un bilan de l'action de ce Fonds ? Quelle dotation lui a été allouée chaque année, combien de projets ont-ils été soutenus ? Pouvez-vous faire état de réussites exemplaires, dans le secteur privé comme dans le secteur public.

REPONSE

La Déclaration du Sommet de la Francophonie de Montreux avait appelé, en 2010, à la rénovation de l'action francophone dans le domaine du numérique, pour une meilleure intégration des pays du Sud dans l'économie numérique mondiale. Cette volonté des Chefs d'États et de gouvernement de la Francophonie s'est concrétisée, en 2012, lors du Sommet de Kinshasa, par l'adoption d'une Stratégie de la Francophonie numérique qui dispose d'un axe d'intervention spécifique à l'accompagnement de l'innovation pour l'intégration des Pays en développement (PED) dans l'économie numérique : Entrepreneuriat des jeunes dans le numérique et développement de l'économie numérique.

C'est sur cet axe que le Fonds francophone pour l'innovation numérique (FFIN) fonde son action, visant à valoriser les compétences d'innovateurs des pays du Sud dans le domaine du numérique.

Le soutien à cette créativité, au service de l'esprit d'entreprise, notamment des jeunes et des femmes, est également promu dans les stratégies économique et jeunesse de la Francophonie.

En effet, l'OIF entend jouer un rôle de premier plan pour favoriser l'insertion des jeunes dans les secteurs de l'innovation numérique, où de nombreuses opportunités de compétitivité restent à saisir. Le Fonds porte, à ce titre, une attention particulière aux industries des applications et services numériques, dont le développement croissant pourrait permettre aux Pays en développement ou émergents de prendre une part active à l'économie numérique mondiale.

Le dispositif du Fonds francophone pour l'innovation numérique est également inscrit dans l'objectif global du cadre stratégique 2015-2022 de l'OIF, qui vise à « soutenir l'innovation et la créativité au service de l'économie dans une perspective de développement durable ».

Depuis sa création en 2015, le Fonds francophone pour l'innovation numérique, doté d'un budget annuel moyen d'environ 480 000 euros, a organisé 10 concours nationaux de création de solutions numériques au Bénin, Sénégal, Maroc, Gabon, Côte d'Ivoire, Tunisie, Viêt Nam, à Madagascar, Maurice et au Togo, sur les thèmes du développement durable, de la cyber sécurité et des objets connectés.

Ainsi, 108 projets d'applications ont été conçus dont 30 primés de dotations financières et accompagnés par l'OIF en lien avec des incubateurs locaux, proposant des programmes de prototypage technique et de formation à la gestion commerciale de leurs innovations.

Ces compétitions ont offert aux jeunes francophones des pays du Sud, un cadre d'expression de leur créativité et de leur savoir-faire technique qui est immense, mais également l'opportunité, pour eux inédite, de co-construire avec les autorités publiques des solutions aux problèmes locaux de développement.

En effet, la spécificité de ces compétitions, rebaptisées en français *Innovathons*, est d'impliquer, à chaque compétition, les pouvoirs publics en charge des politiques liées

aux thèmes traités. Les experts techniques des Ministères concernés, qui ont été invités à accompagner les candidats dans l'élaboration de leurs solutions numériques, ont ainsi pu : sensibiliser les jeunes à la réflexion sur les politiques publiques du thème ciblé, proposer des axes de travail concrets pour la création de solutions numériques, fournir un mentorat aux candidats au côté des experts de la société civile durant les sessions de marathon, procéder à l'évaluation finale des projets et au suivi post-concours des lauréats, durant les sessions d'accompagnement de projets.

Ce dispositif organise l'appui aux projets sur deux ans (*année 1 : Concours et dotation financière et année 2 : accompagnement au prototypage de la solution*). Les projets sont donc encore en phase d'incubation, néanmoins certains d'entre eux ont enregistré des succès d'étape notables.

En voici quelques exemples :

Premier prix de l'étape sénégalaise, la poubelle publique connectée Mbal-IT, a pu présenter le prototype élaboré grâce à l'appui de l'OIF dans de nombreux foras et y recevoir des distinctions .

Les trois projets lauréats de l'innovathon du Bénin ont chacun bénéficié d'un soutien financier supplémentaire de 3 millions de FCA de la Banque Mondiale, suite à la mobilisation en leur faveur du Ministère de l'Urbanisme, via le Projet d'Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain (PUGEMU)

Au Gabon, le projet SUPERCANE, solution connectée de gestion des canalisations urbaines, a gagné la compétition nationale gabonaise de sélection aux Jeux de la Francophonie d'Abidjan en Juillet 2017 et sera en compétition dans la catégorie « Environnement ».

QUESTION 12 – RADICALISATION

Question de la 5^{ème} Vice-présidente de l'Assemblée nationale du Mali, Présidente déléguée de la section malienne de l'APF, M^{me} Assori Aïcha Belco Maïga

Madame la Secrétaire générale,

Le terrorisme est aujourd'hui un phénomène mondial avec comme forfaits la violence, la désolation, la mort, la destruction et les jeunes en sont les ingrédients, les acteurs et en même temps les victimes.

Cette situation grandissante nous interpelle en tant que responsable et citoyen tout court.

Madame la Secrétaire générale, connaissant votre engagement pour la promotion de la jeunesse francophone en particulier et le grand espoir que vous suscitez en eux :

1 – Pouvez-vous nous dire de façon concrète quel sera la contribution de votre institution pour stopper ce phénomène ?

On assiste impuissant au départ massif des jeunes vers la radicalisation.

2 – Votre institution a-t-elle un programme de sensibilisation en direction des jeunes francophones face à ce phénomène de radicalisation ?

REPONSE

A la suite de l'adoption de la Résolution sur la lutte contre le terrorisme, en novembre 2014, au Sommet de Dakar, j'ai souhaité réunir l'ensemble des forces vives de la Francophonie, en juin 2016 à Paris, autour des questions de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation. Cette Conférence qui a rassemblé plus de 400 participants issus de l'espace francophone a été le lieu de réaffirmer qu'il fallait que la Francophonie s'investisse sur le volet préventif notamment à travers des actions en direction de la jeunesse, de l'éducation et l'intégration politique et économique des jeunes .

C'est notamment pour répondre de manière concrète aux recommandations de la Conférence que j'ai souhaité que des inflexions soient apportées à l'ensemble de la programmation de l'OIF afin que ce volet préventif soit intégré.

Ces inflexions se sont notamment concrétisées par le soutien à des actions menées en faveur de l'implication et de la valorisation de la place et du rôle des femmes et des jeunes comme acteurs de paix et de développement démocratique et promoteurs de l'idéal de coexistence pacifique et solidaire.

Elles se sont également concrétisées par le lancement de deux plateformes, l'une pour la formation massive des jeunes francophones à l'entrepreneuriat numérique et l'autre pour le financement participatif des projets des jeunes (Financensemble). Par ailleurs, la participation des jeunes et des femmes au développement économique de leur pays, qui figurait parmi les priorités du Sommet de Dakar, s'est traduite par la mise en place du Programme de «promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes en Afrique subsaharienne francophone», qui apparaît aujourd'hui comme l'un des principaux mécanismes d'opérationnalisation de la Stratégie économique pour la Francophonie.

La volonté et la mobilisation politique qui s'étaient manifestées lors de la Conférence se sont à nouveau fortement exprimées à travers la déclaration du XVIème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement (Antananarivo) de la Francophonie et l'adoption de la « résolution sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents ». Il nous faut désormais réfléchir aux moyens de mieux coordonner nos actions, au sein de la famille Francophone, mais également avec nos partenaires sur le terrain. Les organisations internationales et régionales, les partenaires bilatéraux, mais également, et je dirais même avant tout, avec nos partenaires incontournables que sont les acteurs de la société civile. Ce sont eux qui, au quotidien, sont au contact des populations, des réalités de terrain et c'est notamment à travers eux que nous devons œuvrer pour mobiliser les individus, les communautés, pour nous alerter, nous aider à anticiper et pour nous aiguiller dans notre action ;

L'OIF travaille actuellement à la mise en place d'un «Réseau de prévention de la radicalisation», avec le soutien d'un certain nombre d'Etats et gouvernements

membres, initiative mentionnée dans la résolution sur la prévention de la radicalisation, adoptée à Antananarivo. Ce réseau de praticiens et d'organisations de la société civile sera notamment chargé de développer des activités de veille et de prospective sur les questions de radicalisation violente dans l'espace francophone. Il nous permettra d'agir concrètement ensemble, et de partager, dans l'intérêt des politiques publiques nationales, nos savoir-faire, nos approches et nos analyses ;

QUESTION 13 – CLIMAT

Question de la Présidente de la section grecque de l'APF, M^{me} Afroditi Stampouli, députée

Dans la Déclaration d'Antananarivo (26-27/11/2016 Sommet de la Francophonie), est explicitement déclarée la volonté de lutter contre la déréglementation climatique et de soutenir la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi que de l'Accord de Paris de novembre 2015.

Cet accord a été rapidement ratifié par de nombreux pays et par l'écrasante majorité des pays francophones, y compris la Grèce. Mais en juin 2017, les États-Unis, un pays très développé et très polluant, se sont retirés de l'accord de Paris.

Ceci dit, je voudrais vous demander, Mme la Secrétaire Générale, comment l'Organisation Internationale de la Francophonie pense réagir ou intervenir

REPONSE

La Francophonie reste en phase avec l'Accord de Paris et continuera à soutenir ses États membres dans la mise en œuvre de leurs engagements.

Nous avons pris acte de l'annonce du Président américain Donald Trump. Il s'agit d'une décision souveraine que l'on doit respecter mais que l'on peut regretter.

En effet, la Francophonie, comme tous les autres acteurs qui se sont prononcés sur le sujet, souhaite que les États-Unis demeurent dans le processus de l'Accord de Paris pour les raisons suivantes :

- Ils ont déjà ratifié l'Accord. Reprendre les négociations comme le souhaite M. Trump sera sans issue certaine et avec le risque de démobilisation de tous les acteurs engagés dans l'Accord de Paris
- Les États-Unis sont le deuxième plus grand émetteur mondial de gaz à effet de serre avec 15% de l'ensemble des émissions mondiales, derrière la Chine. Leur contribution est importante pour atteindre les objectifs de réduction de l'Accord de Paris
- Les États-Unis, en tant que pays développé, doivent dans le cadre de l'Accord de Paris soutenir financièrement les actions des pays en développement. La sortie du pays de l'accord portera un coup sévère à l'aide financière et

technologique attendue par ces pays. Ce pays est d'ailleurs l'un des plus grands contributeurs du Fonds vert climat.

Quelles que soient les modalités juridiques qui seront finalement retenues par les Etats-Unis pour mettre en œuvre ce retrait, la Francophonie appelle à ce que cette décision unilatérale ne remette pas en cause les avancées historiques de l'Accord de Paris, que ce soit en matière de réduction des émissions ou de changement d'échelle des financement de l'adaptation pour les pays les plus vulnérables.

L'OIF et son Institut pour le Développement durable, basé à Québec, ont déployé des efforts sans précédent durant les deux dernières conférences climat pour soutenir les négociateurs francophones des pays en développement et les accompagner dans l'élaboration de leurs stratégies nationales.

Nous continuerons de nous mobiliser pour accompagner nos pays membres et renforcer leurs capacités en matière d'accès aux financements. Un retour en arrière par rapport à la dynamique lancée à Paris et poursuivie à Marrakech n'est pas acceptable. Les pays francophones ne doivent pas hésiter à faire entendre fortement leur voix à ce sujet, et l'OIF se tiendra à leurs côtés pour relayer cette exigence d'équité.

N'oublions pas en outre que l'agenda des solutions adopté à Paris et renforcé à Marrakech mobilise bien au-delà des Etats l'ensemble de la société civile, les gouvernements locaux, les collectivités territoriales et les entreprises. La Francophonie, à travers tous ses réseaux, accompagnera cette mobilisation citoyenne universelle, qui se trouve avoir été encore renforcée par l'annonce des Etats-Unis.

QUESTION 14 – DECROISSANCE LANGUE FRANÇAISE

Question de la Présidente déléguée de la section ontarienne de l'APF, M^{me} France Gélinas, députée

Le français comme langue mondiale a conservé des statistiques impressionnantes au fil des années. Par exemple, c'est la 4ème langue la plus utilisée sur Internet, 3ème en entreprise et la deuxième langue la plus apprise au monde. En outre, en raison de la croissance de la population, l'OIF estime que le nombre de francophones augmentera à plus de 700 millions d'ici 2050. Cela augmenterait la proportion de francophones dans la population mondiale de 3% à 8%. Toutefois, pour que ces statistiques et ces projections conservent leur importance, il est également impératif d'aborder des facteurs susceptibles d'affecter le déclin de la population francophone mondiale. L'un de ces grands facteurs à considérer est le mouvement des populations d'immigration et de réfugiés dans les pays où le français est une langue minoritaire. Par exemple, au Canada, l'immigration représentait environ les deux tiers de la croissance de la population au cours des cinq dernières années. Une tendance qu'indique Statistique Canada continuera dans les années à venir. Cependant, au dernier recensement du Canada publié en 2017, la croissance totale de la population

canadienne se caractérise par une diminution du poids relatif de la population francophone en son sein.

Cela indiquerait que le Canada, ainsi que beaucoup d'autres pays, ont du mal à attirer les immigrants francophones.

Bien que la politique d'immigration soit la prérogative exclusive du gouvernement de chaque État, qu'est-ce que l'OIF fait pour soutenir et promouvoir l'immigration francophone à travers le monde ? L'OIF a-t-elle des suggestions ou des politiques pour aider les pays, en particulier les pays non francophones, à attirer les immigrants francophones ?

De même, un défi croissant dans ce domaine est le mouvement croissant des francophones qui immigreront dans d'autres pays et qui perdent leur français. Qu'est-ce que l'OIF fait en termes de politique et de soutien pour aider à maintenir la langue française parmi ces groupes ?

REPONSE

Les recensements au Canada ont montré que, en raison notamment de la politique d'immigration québécoise qui favorise la sélection des immigrants ayant une connaissance du français, la part de l'immigration francophone, d'Afrique notamment, s'est accrue de façon significative au fil des ans. Mais il est vrai que, globalement, à l'échelle du Canada, la répartition par continent de provenance des immigrants a vu s'accroître très significativement la part de l'Asie, où étaient nés 45% des immigrants établis au Canada en 2011, contre 14% en 1981, tandis que se réduisait celle de l'Europe, de 67 % des immigrants en 1981 à 31 % en 2011. L'Afrique triplant sa part avec 7,3% d'immigrants nés sur ce continent en 1981 contre 2,6 % en 2011. Parmi ceux-ci, nombreux sont ceux qui viennent d'un pays où le français est langue officielle ou une langue de communication assez répandue, comme au Maghreb, ce qui montre bien l'importance du critère linguistique et la capacité de cette Province à attirer des francophones.

Les projections réalisées par statistiques Canada (2011-2036) montrent que la population dont la langue maternelle ou la principale langue d'usage au foyer est une langue autre que le français ou l'anglais va s'accroître et ce, dans toutes les provinces et tous les territoires, principalement en raison de l'immigration internationale. Toute la question est de savoir quelle sera la 1^{re} langue officielle parlée ensuite par ces immigrants et elle relève essentiellement des niveaux fédéral et provinciaux.

La mise en place, à la direction « langue française, culture et diversités » de l'OIF, d'un programme d'accompagnement des États dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques linguistiques, intégrera la question des droits linguistiques des migrants. Une mobilité facilitée pour les francophones au sein de notre espace reste un objectif.

Par ailleurs, sur la question des réfugiés, qu'ils soient francophones en terre non francophone ou l'inverse, notre organisation développe une action destinée à leur

permettre de maintenir ou d'acquérir des compétences en français. À titre d'exemple, depuis janvier 2017, des dispositifs de formation linguistique ont été développés en partenariat avec des ONG libanaises au bénéfice de 1000 jeunes réfugiés, de 7 à 17 ans, dans des camps au Liban.